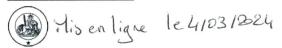


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-229501275-20240229-DAJ-2024-002-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2024



ARRETE N° 24-13 DONNANT DELEGATION A M. Thomas VATEL Conseiller départemental en charge de la sécurité

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er: Délégation est donnée à M. Thomas VATEL, aux fins de me représenter et de signer, le 7 mars 2024 lors du Comité Local d'Aide aux Victimes, le protocole départemental d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales et/ou sexuelles au sein des établissements de santé.

ARTICLE 2 : M. Thomas VATEL fait appel à la Direction Générale des Services pour l'exercice de cette délégation et en rend compte à la Présidente du Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur valdoise.fr.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

Marie-Christine CAVECCHI